

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 30 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme DEBROAS	à	Mlle MORACCHINI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

**Etaient absents :**

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M.M D'ORAZIO, RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Novembre 2009

Délibération N°2009/ 221

**Décision Modificative n°3 du Budget Principal, exercice 2009.**

### **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

La décision modificative proposée aujourd'hui est relative à des ajustements de crédits du budget de l'exercice 2009 tant sur la section fonctionnement que sur la section Investissement.

#### **Section Fonctionnement :**

Il s'agit d'inscrire au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » une somme de 18.000 €. Cette inscription est proposée sous forme de transfert de crédits à partir du chapitre 011 « charges à caractère général »

Il est donc proposé au Conseil municipal de modifier la section fonctionnement du budget de l'exercice 2009 ainsi qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	-18 000,00		
Chapitre 67	+18 000,00		
Total Dépenses		0,00	Total Recettes
			0,00

#### **Section Investissement :**

Il s'agit de l'augmentation de crédits de paiements sur trois opérations :

Travaux exutoire Sainte Lucie : compte tenu de l'avancée des travaux, le planning de réalisation qui prévoyait une date de fin des travaux au 31 mars 2010 a été modifié, la fin des travaux a été avancée au 31 décembre 2009. L'inscription supplémentaire de 1.048.000 € constitue le besoin en crédits de paiements pour l'achèvement de cette opération.

Opération Grand Site de la Parata : compte tenu de l'avancée des travaux, le planning de réalisation initial est modifié avec une réalisation de travaux sur l'exercice 2009 qui atteindra 2.000.000 €, dans ces conditions, les crédits de paiements qui étaient prévus au budget de l'exercice 2009 doivent être abondés de 600.000 €.

#### **Achat de matériel service des festivités :**

Il est proposé d'inscrire au chapitre 21 un crédit complémentaire de 30.000 € pour permettre l'achat de pagodes pour l'organisation de festivités et de manifestations culturelles.  
Pour assurer l'équilibre de la section investissement sont prévus des transferts de crédits en dépenses, et l'inscription en recettes du solde des subventions attendues sur l'opération de l'exutoire Sainte Lucie.

Il est donc proposé au Conseil municipal de modifier la section investissement du budget de l'exercice 2009 ainsi qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 20	-308 991,00	Chapitre 13	+705 018,00
Chapitre 21	-130 805,00		
Chapitre 23	+1 144 814,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	+705 018,00		+705 018,00

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué**  
**et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,  
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 ;  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu le Code des collectivités territoriales ;  
Vu le vote du budget primitif exercice 2009, intervenu le 30 mars 2009,  
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 27 novembre 2009,

**ADOPTE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**la décision modificative n°3 du budget principal, exercice 2009, telle qu'exposée ci-dessus.**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la ville et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI.**